

# COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											08/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	20/01	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-six janvier deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents excusés** : LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

## Objet : Modification des tarifs du cinéma municipal

Madame le Maire rappelle que les tarifs du cinéma sont inchangés depuis 2002 et qu'il est nécessaire de les modifier.

### Proposition de tarifs :

- **Tarif normal** (ticket rouge) : **6 €** au lieu de 5 € ;
- **Tarif réduit** (ticket bleu) : **5 €** au lieu de 4 € (étudiants, demandeurs d'emploi) ;
- **Tarif jusqu'à 14 ans** (ticket jaune) : **4 €** au lieu de 3.50 (0 à 12 ans) et 4 € (12 à 14 ans), conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les moins de 14 ans ;
- **Tarif « Groupe à partir de 10 personnes »** (ticket rose) : **3.50 €** ; le groupe doit être identifié par une entité juridique (entreprises, associations, etc.) ;
- **Tarif scolaire** : Collège/Lycée au cinéma (ticket gris) : **2.50 €** (fixé par l'État) ;
- **Carte de fidélité** (valable 1 an de date à date) : 1 séance gratuite, au bout de 6 séances, et exonérée de « supplément lunettes », quel que soit le tarif.
- **Création d'un tarif « supplément lunettes »** pour la 3 D (rouleau sans indication de prix sur le ticket) : **1 €**, quelle que soit la catégorie de ticket vendue ;

Le Conseil Municipal demande que la mention figurant sur les tickets soit précise, à savoir : location pour la séance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification des tarifs du cinéma tels que présentés par Mme le Maire, applicable au 1<sup>er</sup> mars 2015, date à laquelle la présente délibération annule et remplace les précédentes relatives aux tarifs,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PRÉFECTURE  
le 29/01/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150126-0802015-DE